

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

Matière : Domaines
de compétences par
thèmes

Sous matière :
Politique de la ville-
habitat-logement

OBJET :
OPERATION
COEUR DE
VILLE
N°2022-01 -
CONVENTION
CADRE
PETITE
VILLE DE
DEMAIN
(PVD)
VALANT
OPERATION
DE
REVITALISA-
TION DE
TERRITOIRE
(ORT)

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 20 JANVIER
2022

AFFICHAGE EN
DATE
DU **20 JAN. 2022**

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **01 FEV. 2022**

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2022-05
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du mercredi 26 janvier 2022
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, François
DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,
Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD,
Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET,
Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-
Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE,
Régine SURRE, Daniel SIBRA, Sabine CHABERT, Chantal
BARTHES, Javier DE LA CASA, Bruno PERLES, Delphine
SANTINI, Audrey GAIANI, Karole CAFFIER, Thierry
ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON, Martine
LACOMBE,

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Hélène GIRAL Donne procuration à Evelyne GUILHEM,
Michel RATABOUIL Donne procuration à Giovanni ZAMAI,
Nicolas ASENSIO-VERGNES Donne procuration à Evelyne
GUILHEM,
Agnès SOULIER Donne procuration à Bruno PERLES,
Préscillia GRANIER Donne procuration à Bernard GRIMAUD,

Secrétaire : Sabine CHABERT,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

- L'étude pré-opérationnelle réalisée dans le cadre de l'Opération programmée
d'amélioration de l'habitat et du renouvellement urbain ayant aboutie à la signature d'une
convention OPAH RU en date du 4 septembre 2020 (novembre 2020 /novembre 2025).
Cette opération vise à apporter une réponse à la situation de précarisation et de
dégradation d'une partie de l'habitat privé ancien, d'améliorer de manière significative et

durable la qualité et le confort des logements, d'en attirer de nouveaux dans des immeubles remis à neuf, et d'accompagner l'activité commerciale dans le cœur de Ville à travers une réappropriation du centre par les habitants.

- Le contrat cadre « Bourg Centre » du 6 mai 2019 en cours de renouvellement, ayant pour objectif d'agir d'une part, sur les fonctions de centralité en faveur du développement de l'économie et de l'emploi de la commune de Castelnaudary et de son bassin de vie et d'autre part, sur la qualité du cadre de vie et sur la structuration d'une offre de services diversifiée.

- Le contrat de relance et de transition écologique Nord - Ouest Audois du 17 décembre 2021 (2021-2026) élaboré à l'échelle de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois en partenariat avec le Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère. Le CRTE marque une nouvelle forme de collaboration entre l'État, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs locaux engagés dans la mise en œuvre du projet de territoire.

- La convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » du 22 avril 2021. Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il a pour but de répondre aux problématiques sociales et économiques, et de participer à la transition écologiques, démographique, numérique et de développement. Il doit permettre d'accélérer la transformation des petites villes. Il convient aujourd'hui, de procéder à la signature de la convention cadre « Petites Ville de Demain » valant « Opération de Revitalisation de Territoire » (ORT).

Cette convention s'inscrit dans un projet global de renforcement de l'attractivité du centre-ville. Elle vise à mettre en œuvre un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain du territoire pour améliorer son attractivité, lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, réhabiliter l'immobilier de loisir, valoriser le patrimoine bâti et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

Les opérations qui seront réalisées sont divisées en cinq axes majeurs :

- Axe 1 : Habitat / Renouvellement de l'offre de logements en centre-ville
- Axe 2 : Valorisation du bâti et du patrimoine
- Axe 3 : Développement économique et commercial en centre-ville
- Axe 4 : Requalification des espaces publics
- Axe 5 : Déploiement de l'ensemble des mobilités et des connexions

Outre le dispositif « Denormandie » dans l'ancien, l'adaptation des documents d'urbanisme au projet de territoire et la limitation du développement des grands commerces en périphérie, qui concernera l'ensemble du territoire de la Commune, le périmètre intégrera le centre-ville correspondant principalement au centre ancien à vocation d'habitat, de services et de commerces.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention cadre «Petites Villes de Demain » valant ORT, pour une durée de 5 ans.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 21 janvier 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention cadre du programme « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) en partenariat avec la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et l'ensemble des partenaires.

PRECISE que cette convention sera présentée pour décision en Comité de Projet.

PRECISE que le corps de la convention et ses annexes pourront être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet, notamment lors d'une évolution de son périmètre ou de nouvelles actions.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 26 janvier 2022



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le

01 FEV. 2022

Certifiée exécutoire par réception

en Préfecture le :

31 JAN. 2022

Par publication le :

01 FEV. 2022

Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 31/01/2022

Reçu en préfecture le 31/01/2022

Affiché le



ID : 011-211100763-20220126-DB202205-DE